



REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PORTUAIRE 2026

REDEVANCE OCCUPATION DE TERRAIN NON BATI Occupation à l'année

	en HT	en TTC
Terrain nu pour implantation d'un bâtiment modulaire d'accueil - activités nautiques le m ² / an	26,00 €	31,20 €
Terrain nu pour implantation d'un bâtiment modulaire pour stockage matériel - activités nautiques le m ² / an	20,00 €	24,00 €
Terrain nu pour le stockage de matériel nautique appartenant à une entreprise ou une association ayant une activité nautique le m ² / an	10,00 €	12,00 €
Occupation de terrain non couvert le m ² / an (au prorata de l'occupation)	3,50 €	4,20 €

Redevance variable pour les activités suivantes :

- Activités économiques ou professionnelles (hors armateur à la pêche) : 3% du produit du chiffres d'affaires réalisé sur, à partir ou à destination des infrastructures et / ou domaine du port
- Activités voiles scolaires : 1% du chiffre d'affaire